

FICHE ACTIVITÉ

ENQUÊTE

FAUT-IL CHANGER DE JOURS FÉRIÉS ?

Cette séquence pédagogique est construite à partir d'un documentaire réalisé avec des adolescentes sur la laïcité. Elle est composée de trois séances (qui peuvent toutefois être réalisées de manière indépendante).

SOMMAIRE

- Séance 1 : "Qui veut changer de jours fériés ?" autour du documentaire des adolescentes (2h).....	p.3
- Séance 2 : "Les jours fériés en débat en 1905" autour du film <i>La Séparation</i> (1h).....	p.8
- Séance 3 : Le débat en classe ! (2h).....	p.11
- Prolongement de l'EPI : "Compter le temps sans religion ?".....	p.13
- Annexes (documents pour l'élève).....	p.14

PRÉSENTATION

Objectifs

- ✓ Comprendre la laïcité de manière très concrète à travers la question des jours fériés d'origine chrétienne : la laïcité comme libertés, égalité (non-discrimination), séparation.
- ✓ Comprendre le droit. Le droit est toujours susceptible d'évolution en démocratie et est le fruit de compromis ou de rapports de force dans des contextes historiques très différents. Il en est ainsi de l'existence des jours fériés d'origine chrétienne, liée à la peur de la guerre civile au moment des débats de 1905, due à la conscience historique de la Révolution française, et question relancée avec le rapport de la Commission Stasi (2003-2004).

Niveau

Cycle 4

Disciplines

EMC
Histoire
Français
+
EPI

Le documentaire

Ces entretiens filmés ont été réalisés au cours de l'année 2014-2015 par des adolescentes en 4^e, dans le cadre d'un atelier de découverte de la laïcité et des faits religieux "Apprendre par la recherche" de l'association Enquête. Leur questionnement portait sur la présence de jours fériés d'origine chrétienne dans un Etat laïque. Elles ont choisi ce sujet parmi d'autres qu'elles avaient élaborés (les textes sacrés et l'histoire ; le port du voile dans la religion musulmane). Le choix de ce sujet a été conforté lorsqu'elles ont observé qu'il y avait un arbre de Noël dans leur collège public et se sont demandé si c'était compatible avec la laïcité. Elles ont réalisé des entretiens avec un juriste spécialiste en droit du travail, un historien, un membre de l'Observatoire de la laïcité, un représentant du judaïsme, du christianisme, de l'islam et de la franc-maçonnerie, pour traiter leur sujet sous divers angles : pourquoi y-a-il des jours fériés d'origine chrétienne dans un Etat laïque ? est-ce contraire à la laïcité ? est-ce une discrimination ? Faut-il changer les jours fériés ?

L'association

Depuis 2010, l'association Enquête propose des ateliers de découverte de la laïcité et des faits religieux par le jeu pour les enfants de fin de primaire-début collège. Depuis l'année 2014-2015, Enquête propose également des ateliers aux adolescents, "Apprendre par la recherche". L'association développe des outils et des formations pour les éducateurs de manière générale et en particulier les enseignants pour aborder ces sujets. L'association s'est également investie dans un projet de recherche sur l'enseignement de la laïcité et celui des faits religieux en primaire en collaboration avec le laboratoire du CNRS et de l'École pratique des hautes études (EPHE), le Groupe sociétés, religions, laïcités (GSRL).

Disciplines et thèmes du programme

Enseignement Moral et Civique :

Laïcité : libertés fondamentales, égalité, absence de discrimination.

Français :

Compétence principale travaillée : comprendre et s'exprimer à l'oral.

Les élèves apprennent à tirer profit de l'écoute de discours oraux élaborés ; ils apprennent à en produire eux-mêmes, à s'appuyer efficacement sur une préparation, à maîtriser leur expression, à apporter leur contribution dans des débats.

Histoire :

-5^e : Chrétientés et islam (VI^e-XIII^e siècles), des mondes en contact.

Le temps scandé par le religieux

-4^e : Les Lumières : *La critique des religions*

La Révolution française : *Liberté de conscience, égalité, séparation de l'Etat et de l'Eglise*

La Troisième République : L'école laïque et la loi de séparation de 1905

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires :

-Séance 1 : EMC

-Séance 2 : histoire

-Séance 3 : français

Ressources pour l'enseignant

Les [fiches pédagogiques deconnaissances](#) suivantes sont en libre accès sur le site d'ENQUÊTE (rubrique Outils) :

- > le calendrier hébraïque
- > le calendrier chrétien (encart sur le calendrier révolutionnaire)
- > le calendrier musulman
- > les fêtes juives
- > les fêtes chrétiennes
- > les fêtes musulmanes.

Légende de ce document

Pour vous repérer dans le document, 2 types de contenus sont distingués grâce au code visuel suivant :



Déroulé



Points de connaissances

SEANCE 1: « QUI VEUT CHANGER LE CALENDRIER ? »

autour du documentaire réalisé par des adolescentes en 2015

Déroulé 1. Introduction du thème du débat : Noël, un jour férié pour tous ? (15 min)



Ecrire la date de Noël (25 décembre) au tableau.

Demander aux élèves à quoi elle correspond. Débattre avec eux de la question de savoir :

- si cette fête est religieuse ou non,
- si tout le monde fête Noël en France,
- s'il est pertinent de réserver un jour férié à Noël.

Noter les points de vue généraux apparaissant lors de ce débat. Il est probable que les arguments suivants émergent :

- "Noël n'est plus vraiment une fête religieuse, c'est une fête familiale/commerciale pour tout le monde."
- "On ne va quand même pas enlever des jours fériés ! Ça fait des vacances."
- "Ce n'est pas juste de fêter Noël, puisque les fêtes d'autres religions ne sont pas fériées."

Demander aux élèves de citer les jours fériés français et noter progressivement au tableau ce qui ressort.

Classer ensuite ces jours fériés en deux catégories : jours fériés religieux et jours fériés civils.

Demander aux élèves la signification des fêtes qu'ils connaissent.



Jours fériés religieux :

- Jour de Noël (25 décembre)
- Lundi de Pâques (date variable, fixée chaque année par l'Eglise catholique).
- Jeudi de l'Ascension (date variable, cette fête a lieu 40 jours après le dimanche de Pâques)
- Lundi de Pentecôte (date variable, cette fête a lieu 50 jours après le dimanche de Pâques)
- Assomption (15 août)
- Toussaint (1er novembre)

Jours fériés civils :

- Fête nationale (14 juillet)
- Jour de l'An (1er janvier)
- Fête du travail (1er mai)
- Armistice 1918 (11 novembre)
- Victoire 1945 (8 mai)



Point de connaissance : signification des fêtes religieuses

La fête de **Noël** commémore la naissance de Jésus. Noël vient du latin *Natalem diem* (jour de la naissance). Aujourd'hui, dans les pays occidentaux de tradition chrétienne, la fête de Noël a pris de nouvelles dimensions : fête familiale, voire fête commerciale. On la célèbre également dans des pays de tradition non chrétienne. La fête de Noël a supplanté la fête de Pâques dans l'imaginaire collectif, alors que celle-ci est la plus importante pour les chrétiens.

La fête de **Pâques** commémore la résurrection de Jésus. Selon la tradition chrétienne, Jésus, crucifié et mort un vendredi (le Vendredi saint, dans le calendrier liturgique), serait ressuscité le troisième jour, c'est-à-dire un dimanche.

Dans les familles pratiquantes, il est d'usage de partager en famille un plat à base d'agneau, l'agneau symbolisant Jésus, sacrifié pour racheter les péchés des hommes.

Noël et Pâques sont aussi devenues des fêtes non chrétiennes : les chrétiens célèbrent une fête religieuse tandis qu'une grande partie de la population française se retrouve également en famille, surtout à Noël. Ces deux fêtes sont présentes dans la société de manière générale. Le Père Noël, "Saint Nicolas" dans les pays anglo-saxons, qui offre des cadeaux aux enfants sages, vient de récits et de pratiques de l'Europe pré-chrétienne, qui ont été ensuite christianisés pour finalement se voir dépouillés d'une signification religieuse dans la société moderne. Les oeufs et le lapin de Pâques, qui symbolisent la vie qui réapparaît avec le printemps, étaient présents dans l'Europe pré-chrétienne, les oeufs ont été associés à la Résurrection du Christ. Les cloches, qui sonnent pour célébrer joyeusement la résurrection, sont toujours présentes dans les confiseries.

La fête de l'**Ascension** commémore la montée au ciel de Jésus 40 jours après sa résurrection. Jésus serait en effet apparu à plusieurs reprises à ses disciples, qui auraient ainsi attesté sa résurrection, avant de monter au ciel "vivant".

La **Pentecôte** (cinquantième jour, en grec) commémore la descente du Saint-Esprit sur les apôtres (les disciples de Jésus). Après la mort et la résurrection de celui-ci, les apôtres auraient en effet reçu une inspiration divine (le Saint-Esprit est une des manifestations de Dieu) leur intimant l'ordre de prêcher la nouvelle religion auprès de tout le monde, et pas seulement auprès des Juifs.

Nota bene : Pour les lundis de Pâques et de la Pentecôte, la fête religieuse a lieu le dimanche.

La fête de l'**Assomption** célèbre la montée au ciel de Marie, la mère de Jésus. Cette fête n'est pas célébrée partout ni de la même manière dans les différentes églises chrétiennes : l'Assomption n'a valeur de dogme dans l'Eglise catholique que depuis 1950, tandis que les protestants ne la célèbrent pas. L'autre nom de l'Assomption est la Dormition.

Le jour de l'Assomption est férié en France parce qu'en 1806, l'empereur Napoléon I^{er} a décrété le 15 août fête nationale : c'était une référence à sa propre date de naissance, le 15 août 1769 ! Le 15 août est devenu à cette époque la Saint-Napoléon, qui ne figure bien sûr pas dans le calendrier officiel de l'Eglise catholique.

La fête de la **Toussaint** (tous les saints) célèbre, dans la tradition catholique, la fête des saints. Depuis le IX^e siècle, en Occident, la Toussaint est suivie d'une fête des fidèles défunts, qui a lieu le 2 novembre et est souvent confondue avec la Toussaint elle-même.

Pour information : en Alsace-Moselle, région possédant des spécificités sur le plan religieux, le Vendredi saint (jour de la mort de Jésus) est aussi férié.

Déroulé 2. Définition collective de la laïcité (45 min)



Demander à chaque élève de donner un terme que le mot laïcité lui évoque. Les inscrire au tableau.

Regrouper collectivement les termes qui vont ensemble. Plusieurs thèmes devraient émerger :

1. Liberté
2. Egalité
3. Vivre-ensemble
4. Tolérance / Respect
5. Neutralité de l'Etat
6. Laïcité à l'école

Lire les deux premiers articles de la loi de 1905, loi principale qui instaure le cadre juridique de la laïcité.

« Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...]

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

Retrouver avec les élèves les principaux éléments de la laïcité : liberté de conscience, de culte, liberté d'expression, égalité (non-discrimination), neutralité de l'Etat et de ses agents, spécificité de l'école publique.



Point de connaissance

La laïcité désigne le cadre juridique en vigueur en France qui assure :

- la **liberté de conscience**, soit le fait d'avoir ou non une religion, d'être athée ou d'être agnostique, de changer de conviction ;

- la **liberté de culte**, soit le fait de pratiquer sa religion. L'Etat assure la liberté de culte dans les lieux fermés dont il est responsable : l'armée, l'hôpital, la prison, le lycée avec internat, notamment par la présence d'aumôniers des différentes religions.

La laïcité autorise toutes les pratiques religieuses (cérémonies privées et publiques, signes d'appartenance à une religion), à trois exceptions :

1. le respect de la loi en général et en particulier : pas d'incitation à la haine, à la violence, à la discrimination ; pas de "prosélytisme abusif" au sens d'une tentative d'imposer une conviction à quelqu'un, par contrainte ou pression, matérielle ou psychologique ;
2. le respect de l'ordre public : pas de bruit excessif, pas d'entrave à la circulation, pas de danger pour la sécurité des personnes ;
3. les élèves de l'école publique primaire et secondaire, où les élèves n'ont pas l'autorisation, depuis 2004, de porter des signes et tenues religieux ostensibles.

- **l'égalité des citoyens**, soit la pénalisation de toute discrimination pour des raisons de conviction religieuse.

- **la séparation de l'Etat et des religions** qui signifie deux choses :

1. **L'Etat est neutre. Il ne favorise aucune conviction en matière de religion.** C'est pourquoi ceux qui représentent l'Etat (le policier, le juge, le professeur de primaire et de secondaire etc.) n'ont pas le droit de manifester leur conviction, par des paroles ou des signes religieux. L'Etat ne finance pas les religions. **Il ne se mêle pas des affaires des religions tant qu'elles respectent la loi.**

2. **Les religions organisées en institutions n'ont pas de pouvoir de décision sur la vie politique :** ce sont les citoyens, quelle que soit leur conviction, qui détiennent ce pouvoir, notamment par le biais de leurs représentants élus puisque la France est une démocratie.

i *Liberté d'expression et religions*

La loi française ne contient aucune disposition limitant la liberté d'expression concernant les religions et les objets des croyances religieuses (livres, personnes, textes sacrés, etc.). Ce qui est interdit, c'est de porter préjudice à une personne ou un groupe de personnes en raison de la conviction religieuse : l'injurier, la diffamer, inciter à la haine, à la discrimination, à la violence.

i *"Laïcité" : un mot lié à l'école*

Ce mot renvoie au "peuple". Dans une société très largement chrétienne, les laïcs s'opposent aux "clercs" : les "clercs" sont les membres de l'Eglise (le prêtre, le moine, etc.) ; les laïcs sont "le peuple", les fidèles.

Le mot "laïque" prend son sens actuel au XIX^e siècle. Des personnes commencent à militer pour que l'enseignement devienne "laïque", autrement dit, que l'enseignement ne soit plus religieux.

En 1881 et 1882, l'enseignement devient obligatoire, gratuit et... laïque.

On voit bien ainsi qu'en France, la laïcité est particulièrement liée à l'école.

i *La loi de 2004 sur la laïcité à l'école*

Elle interdit aux élèves de l'école publique les signes et tenues religieux "ostensibles" et précise qu'il s'agit du voile, de la kippa et de la grande croix.

Elle autorise donc les signes "discrets", par exemple, un petit pendentif.

Le texte de droit sur cette loi explique qu'il s'agit de favoriser le libre-arbitre, c'est-à-dire, le libre choix, la libre décision des élèves.

Il rappelle que les parents demeurent libres de donner une instruction religieuse à leurs enfants, notamment le mercredi, quand il n'y a pas école.

Il indique également que l'école a pour mission d'enseigner les "faits religieux", soit la manière dont les religions influent sur la société, afin que les élèves comprennent le monde contemporain.

Il ne faut pas confondre la loi pour les personnels de l'école publique, notamment les professeurs, et celle pour les élèves. Les personnels de l'école publique sont des représentants de l'Etat : ils n'ont pas le droit du tout de manifester leur conviction religieuse. Ils ne portent aucun signe religieux, discret ou non ; ils n'ont pas le droit de dire aux élèves quelle est leur conviction.

La loi ne s'intéresse pas seulement aux signes religieux. Elle donne d'autres règles concernant la laïcité à l'école :

- Les élèves n'ont pas le droit de s'opposer au contenu d'un enseignement pour des raisons religieuses.

- Les élèves ne peuvent pas manquer des cours pour des raisons religieuses, par exemple, les cours de sport.

- Des absences ponctuelles pour les fêtes religieuses les plus importantes sont tolérées.

Si ces règles ne sont pas respectées, le directeur de l'établissement scolaire doit parler avec l'élève et sa famille.

Déroulé 3. Comprendre les termes du débat : est-il logique de conserver des jours fériés d'origine chrétienne dans le calendrier d'un Etat laïque ? (5 min)



Problématique : Le christianisme n'est pas la religion de l'Etat français. C'est une religion parmi d'autres que les citoyens ont le droit de pratiquer. L'Etat français ne doit favoriser aucune religion et la discrimination en raison de la conviction religieuse est illégale. Pourtant, on a constaté que sur 11 jours fériés, 6 sont d'origine chrétienne. *Les jours fériés chrétiens du calendrier sont-ils contradictoires avec la laïcité ?*

La présence de jours fériés d'origine chrétienne fait depuis longtemps l'objet de débats en France. En juillet 2003, dans le contexte de débats très tendu sur le port du voile à l'école publique, le président de la République Jacques Chirac nomme une commission qui doit réfléchir à la laïcité de manière générale et non seulement sur cette question. Cette commission est présidée par Bernard Stasi, homme politique français, alors Médiateur de la République. C'est pourquoi on l'appelle la Commission Stasi. Cette commission rend un rapport en décembre 2003. Parmi ses nombreuses préconisations, elle propose d'introduire un jour férié d'origine juive et un autre d'origine musulmane, pour l'Aïd el Kébir et Yom Kippour, en remplacement de deux jours fériés chrétiens.

Auparavant, en 1905, quand la loi sur la séparation de l'Etat et des Eglises a été votée, il y a déjà eu un grand débat parlementaire sur les jours fériés d'origine chrétienne. C'est cette loi de 1905 qui fixe les jours fériés actuels.



Point de connaissance

Yom Kippour : Le 10^e jour après le début de l'année juive, en septembre-octobre, Yom Kippour (Jour du recouvrement, au sens de "recouvrement des fautes"), est un jeûne de 25h au cours duquel la collectivité confesse ses fautes et prie pour son pardon. Le croyant doit préalablement et à trois reprises avoir sollicité le pardon des personnes envers qui il a commis des fautes.

Aïd al-Kébir : Le 10 du dernier mois de l'année musulmane, l'Aïd al-Adha (Fête du sacrifice), appelée également au Maghreb Aïd al-Kebir (grande Fête), rappelle le sacrifice par Abraham du mouton, en remplacement de son fils. Le récit coranique ne précise pas le nom du fils promis au sacrifice, la tradition majoritaire considère qu'il s'agit d'Ismaël et non d'Isaac comme dans le récit biblique.

Déroulé 4. Visionnage et analyse des extraits du documentaire (55 min)



Visionner les extraits suivants du [documentaire](#) :

- Entretien avec Foulques de Rostolan, avocat en droit du travail : 1:48 à 4:13
- Entretien avec Jacqueline Lalouette, historienne : 7:11 à 8:47
- Entretien avec Nicolas Cadène, rapporteur de l'Observatoire de la laïcité : 2:39 à 5:39
- Entretien avec Guillaume Roucou, prêtre : 2:50 à 4:22
- Entretien avec Philippe Haddad, rabbin : 0:00 à 3:36
- Entretien avec Abdelali Mamoun, imam : 0:32 à 2:27
- Entretien avec Philippe Foussier, conseiller de l'Ordre du Grand Orient de France : 4:28 à 7:20.

Exercice :

Identifier les positions et les arguments principaux des différentes personnes interrogées. Dans un tableau (voir ci-après le tableau pré-rempli, et en annexe le **tableau vide à distribuer aux élèves**), faire une croix dans la colonne « opposé au changement » si l'interviewé ne veut pas changer le calendrier. S'il veut changer le calendrier, inscrire ses propositions principales dans la colonne "favorable au changement". S'il n'a pas d'avis tranché, laisser les colonnes vides. Dans la troisième colonne, relever pour tous les principaux arguments utilisés. Ensuite, récapituler à l'oral les principaux arguments avancés en faveur d'un changement ou d'un maintien en l'état du calendrier.

Entretien avec...	Favorable au changement	Opposé	Pourquoi ?
F. de Rostolan	Propositions : supprimer deux jours fériés d'origine chrétienne, introduire une fête musulmane et une fête juive.		Il ne faut pas allonger la liste des jours fériés, déjà longue, pour des raisons économiques. Changer de jours fériés est une décision est courageuse, mais nécessaire. La population s'y habituera.
J. Lalouette	Propositions : supprimer tous les jours chrétiens, ou bien introduire une fête juive et une fête musulmane.		Retirer du calendrier les jours chrétiens serait la solution la plus laïque. Toutefois, la proposition de la Commission Stasi est plus réaliste.
N. Cadène		X	Les jours fériés chrétiens sont devenus coutumiers et n'ont plus de caractère confessionnel aux yeux de l'Etat. En ajoutant des jours fériés juifs et musulmans, on redonnerait une signification confessionnelle à ces jours. Cela diviserait la population. Les autres cultes pourraient se sentir lésés.
G. Roucou	Propositions : supprimer deux jours fériés d'origine chrétienne (l'Ascension et le lundi de Pentecôte, par exemple) et introduire une fête juive et une fête musulmane.		Introduire un jour férié juif et un jour férié musulman montreraient que ces deux confessions font partie de la communauté nationale. Or, l'Ascension et la Pentecôte sont peu fêtées par les chrétiens.
P. Haddad		X	Les jours fériés chrétiens n'ont plus de signification confessionnelle. L'Etat n'a pas autorité pour réintroduire des fêtes religieuses. Les juifs ne se sentent pas discriminés par l'absence de jour férié juif, en revanche il est important que les employeurs soient encouragés à accorder des jours de congé à leurs salariés pour les fêtes religieuses.
A. Mamoun	Proposition : introduire deux fêtes musulmanes, l'Aïd al-Kébir et l'Aïd al-Fitr.		Introduire deux fêtes musulmanes dans le calendrier prouverait que l'islam fait désormais partie de la nation française.
P. Foussier		X	Introduire des changements risquerait de faire plus de mal que de bien, car cela ferait naître des tensions. Le plus adapté est de faire preuve de souplesse pour la gestion des absences lors des fêtes religieuses (élèves, professeurs, salariés).

SEANCE 2 : « LE CALENDRIER DEJA EN DEBAT EN 1905 »

autour du film La Séparation

Déroulé 1. Introduction de la séance : résumer les enjeux actuels d'un changement des jours fériés (15 min)



Évoquer les termes du débat actuel sur un éventuel changement des jours fériés :

- le rendre plus laïc en supprimant l'ensemble des jours fériés d'origine chrétienne. Qu'est-ce que la laïcité ? Revenir sur la définition collective.

- remédier à une éventuelle discrimination et ajouter des jours fériés d'autres religions que le christianisme. La laïcité implique la pénalisation des discriminations, en raison, en l'occurrence, de l'appartenance religieuse. Qu'est ce qu'une discrimination ? Un traitement inégalitaire au regard du droit en raison du sexe, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle etc.

(Se référer au tableau ci-dessus)

Quels sont les enjeux du débat en 1905 sur le même sujet ? Sont-ils les mêmes ?

Déroulé 2. Aux origines de la laïcité : les débats de 1905 sur les jours fériés chrétiens (45 min)

Présentation du film

Titre complet : La Séparation - 1905. Loi de séparation des Eglises et de l'Etat

Réalisateur : François HANSS

Une coproduction (un des producteurs) : La Chaîne parlementaire (LCP)

Première diffusion : le 2 décembre 2005 sur France 3

Contexte : les 100 ans de la loi de séparation de l'Etat et des Eglises

i Point de connaissance : la loi de séparation

Depuis Napoléon, il y a un Concordat, un accord, entre l'Eglise catholique et l'Etat français, religion reconnue comme celle de "la majorité des citoyens français". L'Etat fait également un accord avec les protestants et les juifs. Les ministres du culte (prêtres, pasteurs, rabbins) reçoivent un salaire de l'Etat.

En 1881-1882, la République, confortée peu à peu depuis sa proclamation en 1870, crée l'école publique, obligatoire et laïque. L'enseignement n'est plus religieux et un temps est prévu pour que les parents qui le souhaitent donnent un enseignement religieux à leurs enfants.

En 1905 est votée la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Trois partis se sont opposés :

- ceux qui refusent la fin du lien privilégiée de la France et du catholicisme ;

- ceux qui veulent que l'Etat entreprenne une lutte contre les religions, pensées comme étant opposées au progrès à la fois scientifique et social, et contre le catholicisme en particulier, en raison de l'opposition d'une grande partie des catholiques depuis la Révolution Française aux idéaux républicains de liberté et d'égalité : il s'agit pour eux de ne pas seulement laïciser l'Etat, mais de laïciser la société ;

- le troisième parti veut un Etat laïc : obtenir la séparation, soit que l'Etat ne finance plus les religions et qu'elles s'organisent librement comme toute association ; mais il ne veut pas mener une lutte contre les religions et contre l'Eglise catholique en particulier. Cela est dû en particulier au souvenir de la Révolution française. La guerre civile pendant la Révolution s'est nourrie de la volonté de certains révolutionnaires de lutter contre la religion, renforçant ou entraînant l'hostilité d'une grande partie des catholiques à l'égard de la Révolution. La première séparation de l'Etat et de l'Eglise avait été accompagnée de violence envers des membres du clergé.



Visionner l'extrait du film *La Séparation : 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat*, de 56:35 à 58:30. Avant le visionnage du film, aborder l'histoire de la loi de la séparation avec les élèves, et présenter le film.

Après un premier visionnage, distribuer aux élèves le **questionnaire** comportant les questions suivantes (voir en annexe), puis diffuser l'extrait une seconde fois pour que les élèves répondent, de façon précise et argumentée.

- Maurice Allard, cite trois événements religieux chrétiens qui ont donné lieu à trois fêtes fériées dans le calendrier français. De quels événements s'agit-il ? Quand ces fêtes ont-elles lieu dans l'année ?
La naissance, la résurrection et la montée au ciel de Jésus, qui sont fêtées, respectivement, à Noël (25 décembre), à Pâques (date mobile, entre fin mars et début mai) et à l'Ascension (40 jours après Pâques).
> Voir Point Connaissances : Les fêtes religieuses

- Maurice Allard emploie un terme construit à partir du mot "laïque" dont il dit qu'il ne doit pas être un "vain mot" ? Quel est ce terme ?
La "laïcisation" : il propose la laïcisation des jours fériés, précisément la suppression des jours fériés religieux et la substitution de jours fériés laïques aux jours fériés religieux.

- Maurice Allard propose de supprimer les jours fériés chrétiens et des les remplacer par d'autres. Il donne deux exemples de jours fériés à laïciser : quels sont-ils ? que deviennent-ils ?
Le 25 décembre, on ne célébrerait plus Noël, la naissance de Jésus, mais le retour de la lumière après le solstice d'hiver.
Le lundi de Pâques, on ne célébrerait plus la Résurrection de Jésus, mais le début du printemps : la "renaissance de la vie organique".

- Pour quelles raisons Maurice Allard pense-t-il qu'il faut supprimer les jours fériés chrétiens ?
*Il n'est pas cohérent de continuer à célébrer des fêtes chrétiennes. Il parle d' "illogisme choquant".
De plus, la République se déshonore en continuant à célébrer des fêtes commémorant des événements "impossibles". La République doit combattre la religion.*

- Maurice Allard est un militant opposé aux religions. Quels arguments contre le christianisme relevez-vous dans sa bouche ?
Allard parle de Jésus comme d'un "mystique" mais dans un sens péjoratif, proche d'un autre mot qu'il emploie, un "rêveur". C'est une critique des religions caractéristique des XVIII^e et XIX^e siècles : la religion apparaît comme inutile en un temps de développement scientifique et technique très important ! Par ailleurs, il dit que Jésus n'a pas existé et insiste sur le fait que l'Église a christianisé des jours "paiens". Ceci est un argument anti-religieux classique utilisé aujourd'hui par exemple par Michel Onfray. Il charrie principalement l'idée que les religions sont des constructions historiques, et par conséquent, des entreprises mensongères. Notons par ailleurs que la question de la fixation des dates du calendrier liturgique chrétien est débattue parmi les historiens !
> Voir Point de connaissance

Après correction des questions, entreprendre une réflexion collective sur les propositions suivantes :

- Quelles sont les réactions des autres députés et du gouvernement à sa proposition d'amendement ?
- Que risquerait le Parlement en adoptant cet amendement ?
Voter cet amendement risquerait de rendre impossible le vote de la loi par certains députés et de créer des divisions durables dans la population. C'est la position du troisième parti.

C'est ce troisième parti qui l'emporte : ainsi les partisans de la lutte anti-religieuse n'obtiennent pas :

- la suppression des jours fériés d'origine chrétienne
- l'interdiction le port de signes et tenues religieux dans l'espace public (l'espace commun : la rue, les commerces etc.)
- l'interdiction des processions religieuses dans l'espace public
- l'interdiction de sonner les cloches des églises.

i *Point de connaissance : Maurice Allard*

Maurice Allard (1860-1942) est avocat. Il est socialiste, membre du Parti socialiste fondé en 1905 (Section Française de l'Internationale Ouvrière : SFIO). Il est journaliste à *L'Humanité*, journal socialiste fondé en 1904.

Il est député de la circonscription du Var de 1898 à 1910. Populaire, il est élu 3 fois : en 1898, 1902 et 1906.

Comme on le voit dans le film, il souhaite la disparition pure et simple de la religion et estime que la République peut y contribuer. Allard a également défendu l'interdiction totale de l'enseignement par des membres des ordres religieux catholiques.

i *Point de connaissance : l'existence de Jésus*

Si la thèse de la non-existence de Jésus a été un temps défendue par des historiens, la quasi-totalité des historiens aujourd'hui estime qu'il a existé.

i *Point de connaissance : la fixation de la date de Noël : en fonction d'une fête païenne ?*

Le mot "païen"

- "païen" : le mot "païen" appartient à la polémique chrétienne. Il signifie "paysan" et renvoie aux paysans non chrétiens de l'Empire romain ; le christianisme a d'abord été urbain. Dans l'Empire romain, la population était majoritairement de diverses religions polythéistes et célébrait le culte de l'Empereur. Ce mot était donc autrefois très péjoratif et il a gardé cette connotation tant pour certains chrétiens que pour des personnes d'autres religions monothéistes comme le judaïsme et l'islam. Il est tout de même utilisé aujourd'hui de manière neutre pour désigner de manière générale les religions polythéistes antérieures à la diffusion du christianisme. On dit par exemple que le Père Noël vient de pratiques païennes de l'Europe du Nord notamment. Par contre, ce terme ne s'emploie pas pour désigner des religions actuelles. Par exemple, l'hindouisme qui est une religion polythéiste, n'est pas désignée comme païenne du fait de la conscience de la connotation péjorative du terme.

- Certaines personnes opposent le « paganisme » au christianisme et aux religions monothéistes en général et considèrent les religions polythéistes antiques comme des contre-modèles aux monothéismes, des religions favorisant la tolérance religieuse et la liberté de la personne notamment sur le plan des mœurs. Il a alors dans ce cas précis une connotation positive. Par ailleurs, certaines personnes tendent à recréer aujourd'hui des religions inspirées des anciennes religions polythéistes, notamment celles des mondes celte et germanique : on les nomme "néo-païennes".

Un débat entre historiens

La question de la fixation de la date de Noël fait l'objet d'un débat entre historiens. Récemment, les historiens Walter et Canbantous (*Noël. Une si longue histoire*, 2016) ont avancé le fait que la date de Noël au 25 décembre n'a pas été fixée en fonction d'une fête romaine célébrant le retour du dieu soleil (donc peu après le solstice d'hiver, avec l'allongement des jours), fête que l'Eglise aurait projeté de "concurrer" ou de "remplacer", mais à la suite d'un travail d'interprétation des textes, faisant entrer des considérations historiques et cosmiques, l'importance de la fête romaine en question étant postérieure.

SEANCE 3 : LE DEBAT EN CLASSE



Il y a deux manières d'organiser le débat : soit de manière encadrée en travaillant individuellement (proposition 1), soit de manière très encadrée et en travaillant collectivement (proposition 2).

Dans les deux cas, lancer le débat dans une discussion libre de 5 minutes avec les élèves et définir avec eux ce que seraient les trois positions principales du débat :

1. Supprimer toutes les fêtes religieuses serait une bonne idée, car...
2. Intégrer des fêtes religieuses d'autres religions que le catholicisme serait une bonne idée, car...
3. Ne pas changer les jours fériés serait une bonne idée, car...

Si la séance se fait dans le prolongement des deux premières, noter, en désordre, tous les arguments qui sont ressortis du documentaire et/ou du film. Collectivement, relier les arguments à la bonne position.

Proposition 1



Chaque élève choisit ensuite une position et rédige une argumentation en deux points, au moins, en s'inspirant des arguments déjà évoqués.

Exemple : Intégrer une fête musulmane serait une bonne idée, car il y a beaucoup de musulmans en France. Ils se sentiraient ainsi mieux représentés dans la société. De plus, aujourd'hui, il est parfois compliqué pour des salariés musulmans d'obtenir un jour de congé pour célébrer une fête religieuse. Si cette fête était fériée, cela ne poserait plus de problème.

Des représentants des différentes positions viennent ensuite présenter leur travail.

Proposition 2



Le débat va opposer trois groupes défendant respectivement les positions suivantes :

GROUPE 1 : « *Il faut supprimer toutes les fêtes religieuses.* »

GROUPE 2 : « *Il faut remplacer deux fêtes chrétiennes par une fête juive et une fête musulmane.* »

GROUPE 3 : « *Il ne faut pas changer les jours fériés.* »

Constituer trois groupes d'élèves, chacun devant accueillir une dizaine d'élèves.

Pour faciliter la répartition des élèves dans les trois groupes, l'enseignant peut demander aux élèves de constituer les groupes en fonction de la position envers laquelle ils ont le plus de sympathie, puis achever la distribution des rôles pour garantir l'équilibre des groupes.

À l'intérieur de chaque groupe, les élèves se répartissent le travail. Leur distribuer des **cartes arguments** (voir annexe), inspirés du documentaire, qui leur serviront de base de travail.

Ils se répartissent les principaux arguments et cherchent à les développer en cherchant des informations.

Il y a trois arguments par groupe. Après répartition des arguments, chaque petit groupe se voit confier une **fiche de travail** comportant des consignes (voir annexe) pour travailler sur l'argument à présenter. Ils disposent aussi d'une **fiche de travail modèle**, détaillée à partir d'un argument non proposé aux élèves (en annexe également).

Les élèves travaillent donc à la fois en petit groupe (de 3-4 élèves) sur un argument, puis ils se retrouvent en groupe complet pour mettre au point l'argumentation finale pour le débat.



Rôles à répartir dans la classe complète pour le moment du déroulement du débat en classe :

- **Médiateur** (1 personne)

Le médiateur a un rôle très important : il attribue les tours de parole, interrompt les participants quand ils ont suffisamment parlé, met fin aux discussions quand elles sortent du cadre fixé. C'est lui qui décide quand le débat s'arrête et quelle en est la conclusion finale.

- **Maître du temps** (1 personne)

Le maître du temps chronomètre la durée des interventions et s'assure que tout le monde a un temps de parole équitable. Il fait le lien avec le médiateur pour garantir le bon déroulement du débat.

- **Secrétaire de séance** (1 personne)

Le secrétaire de séance note ce qui est dit pendant les discussions ainsi que les décisions finales.

Rôle à attribuer dans chaque groupe : les **rapporteurs** de l'argument remplissent la fiche de travail de chaque petit groupe et présentent le travail du petit groupe aux autres membres du groupe complet.

Le déroulement du débat en classe :

Chaque groupe présente à la classe la synthèse des travaux des sous-groupes. Après une présentation d'environ cinq minutes, les autres groupes ont le droit de poser des questions au groupe qui doit défendre sa position.

Le maître du temps veille à ce que chaque groupe dispose du même laps de temps pour s'exprimer. Le modérateur anime les débats, pose lui-même des questions, distribue la parole entre les participants. Le secrétaire note la synthèse des arguments échangés.

À la fin de la restitution, un échange libre permet de déterminer quelle position a été la plus convaincante et la plus appréciée par les participants. Un vote à main levée suit.

Une récompense peut être remise au groupe dont le travail a été le plus apprécié.

PROLONGEMENT DE L'EPI

Disciplines :

- > Enseignement moral et civique
- > Histoire
- > Français
- > Langues
- > Sciences et vie de la terre
- > Arts plastiques

L'EPI, constitué par cette séquence, peut se prolonger. La question des jours fériés s'élargira alors à la question du compte du temps et de son façonnement par le religieux et des problématiques que cela soulève sur le plan de la laïcité.

1. Sera d'abord approfondie la question de la construction du temps par le religieux. En plus de la question des jours fériés, pourront être traités celles :

- de la fixation du début du compte des années à partir de la naissance de Jésus ;
- du nombre de jours de la semaine (récit biblique de la création en 7 jours, symbolique du nombre 7 dans les civilisations proches-orientales où apparaissent les récits bibliques) ;
- du nom des jours et des mois : origine chrétienne (dimanche) et romaine (mars) : pourront être ici introduites des comparaisons linguistiques (en anglais, dimanche est "Sunday", jour du soleil, et non "dimanche", jour du Seigneur ; en espagnol, le chabat biblique "sabado" garde la trace de la parenté entre judaïsme et christianisme).

Comme départ sur ces trois points, il est possible d'utiliser la séquence "Histoires du calendrier" (séance 1).

Une autre question est celle des délimitations du jour : pourquoi nos jours commencent-ils à "minuit" ? quand et comment a-t-on déterminé quand est "minuit" ? quelles sont les autres manières de compter les jours ? (Par exemple, dans le calendrier juif, le jour commence à la tombée de la nuit).

On s'intéressera également à d'autres calendriers que le calendrier grégorien, en usage aujourd'hui : calendrier chinois, calendrier musulman, calendrier juif.

Soulignons le rôle des Sciences de la vie et de la terre : dans le cadre de la thématique du programme "La Terre dans le système solaire", il s'agira d'explorer le lien entre l'observation des astres et le climat d'une part, le compte du temps d'autre part.

2. Puis viendra un temps de réflexion sur la laïcisation du calendrier en France. On pourra :

- en EMC, travailler sur les propositions du rapport Stasi, des débats internes à la Commission et des réactions qu'il a provoquées.
- en histoire, étudier le calendrier révolutionnaire (4^e) et le désir de changement du calendrier dans les régimes totalitaires (3^e).

Une fois ces sujets creusés, les élèves s'interrogent sur la pertinence ou non d'une réforme du compte du temps en lien avec la laïcité. La classe organise au sein du collège une campagne. La classe sera divisée en trois groupes défendant trois propositions différentes. Elle organisera un débat public, créera des affiches programmatiques, organisera un vote (utilisation possible de l'outil Doodle).

- en Français, les élèves étudieront des textes argumentatifs sur ces questions (discours de parlementaires lors de la Révolution française et du débat de 1905, par exemple) et travailleront à leur tour à l'élaboration de ce type de textes.

- les Arts plastiques interviennent de multiples manières : dans le cadre de la "Communication visuelle et numérique", l'élaboration d'affiches programmatiques suppose une double réflexion, tant sur la nature de cet objet que sur la représentation visuelle du temps.

ANNEXES

Documents pour l'élève

Entretien avec...	Favorable au changement	Opposé	Pourquoi ?
F. de Rostolan			
J. Lalouette			
N. Cadène			
G. Roucou			
P. Haddad			
A. Mamoun			
P. Foussier			

QUESTIONNAIRE

La Séparation

1. Maurice Allard, cite trois événements religieux chrétiens qui ont donné lieu à trois fêtes fériées dans le calendrier français. De quels événements s'agit-il ? Quand ces fêtes ont-elles lieu dans l'année ?

2. Maurice Allard emploie un terme construit à partir du mot "laïque" dont il dit qu'il ne doit pas être un vain mot" ? Quel est ce terme ?

3. Maurice Allard propose de supprimer les jours fériés chrétiens et des les remplacer par d'autres. Il donne deux exemples de jours fériés à laïciser :
quels sont-ils ? que deviennent-ils ?

4. Pour quelles raisons Maurice Allard pense-t-il qu'il faut supprimer les jours fériés chrétiens ?

5. Maurice Allard est un militant opposé aux religions. Quels arguments contre le christianisme relevez-vous dans sa bouche ?

CARTES ARGUMENTS

groupe I

GROUPE 1

*« Il faut supprimer
toutes les fêtes religieuses. »*

ARGUMENT 1

Il n'est pas logique de conserver des jours fériés religieux dans un Etat laïque.

GROUPE 1

*« Il faut supprimer
toutes les fêtes religieuses. »*

ARGUMENT 2

N'avoir que des fêtes religieuses chrétiennes est une discrimination envers les autres religions. Il faut supprimer ces jours fériés et les remplacer par 6 jours choisis par tout salarié où il pourrait systématiquement ne pas travailler, pour raison religieuse ou pour d'autres raisons pour ceux qui ne pratiquent aucune religion.

GROUPE 1

*« Il faut supprimer
toutes les fêtes religieuses. »*

ARGUMENT 3

Ces jours fériés religieux pourraient être remplacés par des jours fériés civils, qui concerneraient tous les citoyens, comme par exemple, une journée pour la préservation de planète.

CARTES ARGUMENTS

groupe 2

GROUPE 2

« Il faut remplacer deux fêtes chrétiennes par une fête juive et une fête musulmane. »

ARGUMENT 1

Il est injuste de ne conserver que des fêtes chrétiennes dans un pays divers en matière de convictions religieuses.

GROUPE 2

« Il faut remplacer deux fêtes chrétiennes par une fête juive et une fête musulmane. »

ARGUMENT 2

Cela permettrait aux juifs et aux musulmans de se voir reconnaître une place dans la nation.

GROUPE 2

« Il faut remplacer deux fêtes chrétiennes par une fête juive et une fête musulmane. »

ARGUMENT 3

Cela favoriserait la meilleure connaissance des différentes religions par la population, et donc le respect des différentes convictions.

CARTES ARGUMENTS

groupe 3

GROUPE 3

« Il ne faut pas changer le calendrier. »

ARGUMENT 1

Les jours fériés d'origine chrétienne sont devenus habituels pour toute la population qui s'organise en fonction de ces jours pour se retrouver en famille, par exemple. Beaucoup de Français ne connaissent même pas la signification religieuse de ces jours, c'est pourquoi les médias l'expliquent !

GROUPE 3

« Il ne faut pas changer le calendrier. »

ARGUMENT 2

Introduire de nouveaux jours fériés religieux est accessoire : le principal est de créer une culture de dialogue sur la question de la pratique religieuse dans le monde du travail.

GROUPE 3

« Il ne faut pas changer le calendrier. »

ARGUMENT 3

Ces jours fériés d'origine chrétienne ne sont pas considérés par l'Etat comme des jours de fête religieuse. De même, l'Etat laïque ne peut choisir d'autres jours de fêtes religieuses comme jours fériés.

FICHE DE TRAVAIL

GROUPE 1 2 3 (entourer le bon numéro)

Argument défendu :

Noms des élèves :

Etape 1 : Bien comprendre les termes de l'argument

Tentez de reformuler l'argument dans vos propres mots.

Soulignez les mots qui posent problème et sur lesquels il va falloir se renseigner.

Recherchez, avec l'aide du professeur documentaliste, le sens des mots soulignés, jusqu'à parvenir à une définition partagée par tout le groupe.

Attention ! Certains mots (laïcité, nation, discrimination etc.) sont très compliqués ! Il faut prendre le temps de trouver une définition satisfaisante pour tout le monde.

Reformulez alors l'argument dans vos propres mots.

Etape 2 : Faire un brainstorming pour trouver comment faire les recherches

1. Analyse. Discutez entre vous pour analyser les questions que soulève votre argument : comment votre argument peut-il être critiqué ? quels seraient les arguments de vos adversaires ? pourquoi estimez-vous que les arguments de vos adversaires ne sont pas valables ?

2. Recherche de données. Discutez entre vous pour trouver des données précises qui appuieraient votre argument : des données actuelles, à la fois des faits et des chiffres ; des faits historiques ; des comparaisons avec d'autres pays. L'argument s'appuie-t-il sur un texte de loi ? d'autres personnes ont-ils présenté cet argument avant vous ? qu'ont-ils dit ?

Vous trouverez ainsi des pistes précises de recherche, qui vous permettront de soutenir votre argument.

Etape 3 : Faire des recherches pour étayer son argumentation

Faites des recherches au CDI. Faites-vous aider par le professeur documentaliste.

Etape 4 : Faire la synthèse des informations trouvées

Préparez une fiche reprenant l'argument, la façon dont il a été analysé et les données qui l'appuient. Le rapporteur de l'argument la remplit.

Etape 5 : Mettre en commun les arguments à l'intérieur du groupe

Discutez collectivement pour préparer la présentation générale :

- une seule personne présentera-t-elle la totalité du travail, ou les rapporteurs chaque argument ?
- certains arguments ont-ils tendance à se répéter ? si oui, il faut éviter les doublons.
- dans quel ordre enchaîner les arguments pour qu'ils soient le plus convaincants possible ?
- quelle introduction et quelle conclusion pour bien marquer les esprits ?

FICHE DE TRAVAIL : MODELE

Exemple détaillé

GROUPE

1

2

3

« IL NE FAUT PAS CHANGER LE CALENDRIER »

Argument défendu : Introduire de nouveaux jours fériés religieux créerait des tensions dans la population, car ce serait injuste certains groupes religieux minoritaire de même que pour ceux qui n'ont pas de religion.

Noms des élèves :

Etape 1 : Bien comprendre les termes de l'argument

Il n'y a pas que des chrétiens, des juifs et des musulmans en France, il y a aussi d'autres religions et des personnes qui n'ont pas de religion. On ne pourra donc pas créer un jour pour tout le monde, et ceux qui n'auront pas de jours pour eux seront mécontents.

Etape 2 : Faire un brainstorming pour trouver comment faire les recherches

1. Analyse. Est-il important de le faire ? Est-ce que des groupes religieux le réclament ? Sur quels critères déciderait-on qu'une fête d'un groupe religieux devient un jour férié ? Le nombre ? L'importance de ce groupe dans l'histoire du pays ?

2. Données. Combien y a-t-il de religions en France ? quelles sont les groupes religieux les plus nombreux ? quelles sont ceux présents depuis longtemps ? Combien de personnes ne se rattachent à aucune religion ?

Etape 3 : Faire des recherches pour étayer son argumentation

Recherche sur les religions présentes en France : noms, nombres de personnes, histoire.

Etape 4 : Faire la synthèse des informations trouvées

Historiquement, les juifs et les chrétiens sont les plus anciennement implantées sur le territoire français, ils sont présents depuis l'Antiquité romaine. A partir de Clovis, les rois étaient chrétiens. La France est ensuite devenu un pays très majoritairement chrétien. La présence de musulmans en France est ancienne, de même que les liens avec le monde musulman, notamment en raison de la présence coloniale française en Afrique et au Proche-Orient. La France connaît une importante immigration de population musulmane depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il est difficile de dire à quelles religions les Français appartiennent, car les chiffres avancés dans les enquêtes se contredisent. Toutefois, on peut estimer que les catholiques sont majoritaires en France. On trouve aussi des protestants et des orthodoxes, les deux autres confessions chrétiennes. Il faut souligner que les jours fériés chrétiens du calendrier sont en réalité des jours fériés catholiques.

On estime à 600 000 le nombre de juifs en France. Quant aux musulmans, ils seraient entre 2 et 6 millions.

D'autres religions sont présentes sur le territoire français, de manière plus récente : le bouddhisme, par exemple, représenté essentiellement par des immigrants venus d'Asie du Sud-Est. L'hindouisme existe aussi en France, du fait de l'installation de personnes originaires d'Inde et du Sri Lanka. Enfin, il y a de nombreuses autres religions présentes en France !

Les athées et les agnostiques sont aussi très nombreux.

On ne pourra créer un jour férié en fonction de chacune de ces convictions. Donc certains se sentiront mis de côté.